

D105PB

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2017- 1072 /PRES/PM/MENA  
MINEFID portant modification du décret  
n°2017-0818/PRES/PM/MENA/MINEFID du 19  
septembre 2017 portant définition du régime des  
bourses dans les enseignements post-primaire et  
secondaire.

LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier  
Ministre ;
- VU le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du  
Gouvernement ;
- VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant  
attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant  
organisation du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;
- VU le décret n°2017-0818/PRES/PM/MENA/MINEFID du 19 septembre 2017  
portant définition du régime des bourses dans les enseignements post-primaire  
et secondaire ;
- VU la lettre n° 1218/MENA/CAB du 13 octobre 2017 relative à la modification  
de l'article 5 du décret n°2017-0818/PRES/PM/MENA/MINEFID du 19  
septembre 2017 portant définition du régime des bourses dans les  
enseignements post-primaire et secondaire ;

M. S. A. F. M. 00901

08/11/2017

**DECRETE**

**Article 1 :** L'article 5 du décret n°2017-0818/PRES/PM/MENA/MINEFID du 19  
septembre 2017 portant définition du régime des bourses dans les  
enseignements post-primaire et secondaire est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

**Article 5 :** La bourse est octroyée à toutes les filles régulièrement inscrites dans les  
établissements d'enseignement publics ou privés conventionnés au  
Burkina Faso.

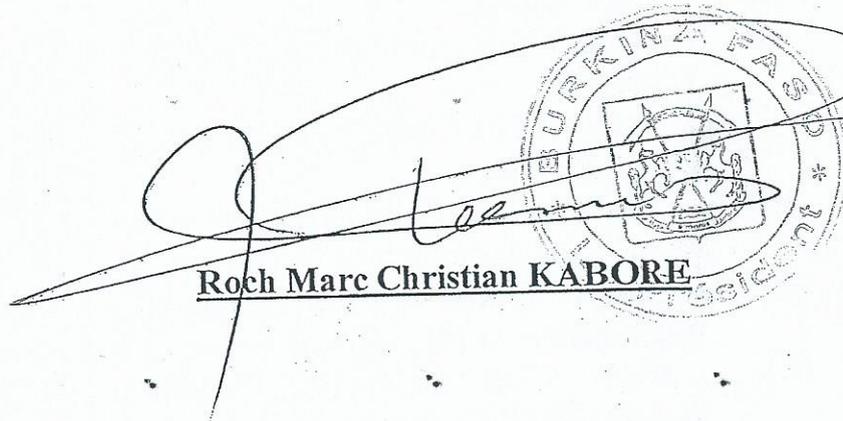
Lire :

**Article 5 :** Une discrimination positive est observée en faveur des filles à tous les  
niveaux et dans toutes les séries.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 novembre 2017

  
Roch Marc Christian KABORE

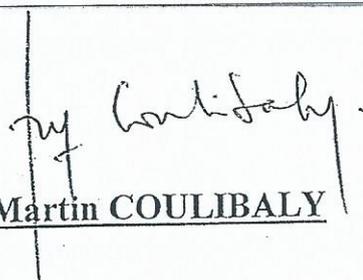
Le Premier Ministre

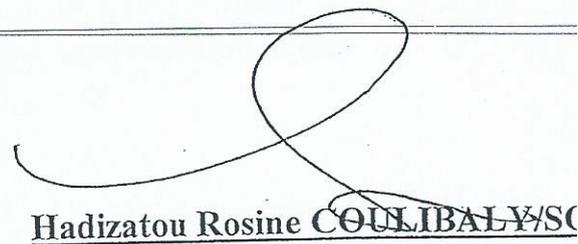


Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Education Nationale  
Et de l'Alphabétisation

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et du Développement

  
Jean Martin COULIBALY

  
Hadizatou Rosine COULIBALY